



Département de
l'économie et du sport

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Secrétariat d'Etat à l'économie
Libre circulation des personnes et
Relations du travail
Monsieur Peter **GASSER**
Effingerstrasse 31
3003 Berne

Lausanne, le 26 février 2013

Procédure d'audition concernant la révision partielle de l'ordonnance sur le service de l'emploi et de l'ordonnance sur les émoluments

Monsieur,

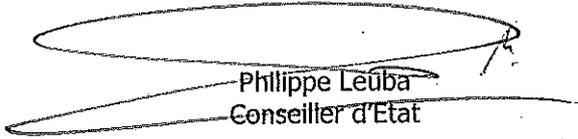
Votre courrier du 7 janvier 2013 m'est bien parvenu et il a retenu toute mon attention. Je vous remercie de m'avoir consulté dans le cadre de la procédure d'audition relative au projet de révision partielle des textes mentionnés en titre.

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à ces objets, j'ai l'avantage de vous informer que je soutiens la volonté exprimée par le SECO de réviser partiellement les documents précités et relève que les modifications proposées paraissent dans leur ensemble justifiées.

Pour le surplus, j'avais à me prononcer entre plusieurs propositions relatives à la formulation du nouvel article 28, al. 3 OSE concernant le statut du quasi-indépendant et confirme que je suis clairement en faveur de la **variante 3**, soit : "Les entreprises qui louent exclusivement les services du propriétaire ou du copropriétaire de l'entreprise ne sont pas soumises à autorisation".

Vous remerciant une fois de plus de m'avoir consulté et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du département


Philippe Leuba
Conseiller d'Etat